

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISANT LE MARDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE
 Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.
 Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus
 Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

22 — Rue de Lorraine — 22

Tous les ouvrages français et étrangers dont il est envoyé
 deux exemplaires sont insérés dans le journal
 Les manuscrits non insérés seront rendus

INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne ; Annonces, 25 cent.
 Pour les autres insertions, on traite de gré à gré

S'adresser au Gérant, 22, rue de Lorraine

Monaco, le 29 Mars 1892

PARTIE OFFICIELLE

Jeudi prochain, 31 mars, à 9 heures du soir, il y aura au Palais de S. A. S. le Prince, réception de MM. les Membres du Corps Consulaire, des Fonctionnaires et Officiers de la Principauté avec leurs femmes et leurs filles déjà présentées.

On dansera.

Cet avis servira d'invitation.

NOUVELLES LOCALES

Mercredi dernier, à deux heures, la canonnière française l'*Achéron* mouillait à Monaco, accompagnée des torpilleurs 93 et 94, venant de Menton. A trois heures, M. le Marquis de Fraysseix, Capitaine de frégate commandant cette escadrille, et les Officiers de ces trois navires, ont été reçus par le Prince.

A leur sortie du Palais, ils se sont rendus à l'hôtel du Gouvernement pour y visiter S. Exc. le Gouverneur Général, et, ensuite, au Consulat de France.

Peu après, M. le Capitaine Gastaldi, Officier d'Ordonnance, est allé à bord de la canonnière française afin d'y rendre la visite qui venait d'être faite à Son Altesse Sérénissime. Ce bâtiment a salué l'envoyé du Prince de 19 coups de canon. La même salve a été tirée, lorsqu'à son tour, le Baron de Farincourt est venu officiellement sur l'*Achéron*.

Enfin, M. Glaize, Consul de France, également reçu à bord, a été salué de cinq coups de canon.

Dimanche soir, au Palais, a eu lieu un dîner en l'honneur de M. le Commandant de l'*Achéron* et des officiers des trois navires placés sous ses ordres.

Les autres invités étaient : Son Exc. le Gouverneur Général, M. Dugué de Mac Carthy, Secrétaire Général du Gouvernement et M. le Lieutenant de vaisseau Rebufat, Capitaine du port.

Avant et après dîner, le Prince et la Princesse se sont entretenus successivement avec chacun des officiers français, leurs hôtes, qui ont exprimé à Leurs Altesses Sérénissimes combien ils étaient reconnaissants de l'accueil si bienveillant qu'Elles daignaient leur faire, et touchés des témoignages unanimes de sympathie que leur prodiguait notre excellente population.

La troisième soirée intime et dansante, donnée jeudi à la villa Louise, par M. le comte Bertora, avait, à l'occasion de la Mi-Carême, toute l'apparence d'une fête. Les invités étaient plus nombreux et l'on y remarquait avec plaisir la présence des officiers de l'*Achéron*.

A la demande du gouvernement italien, le service de la sûreté a arrêté le nommé Dominique Bono, dont l'extradition est demandée, pour homicide volontaire.

Dimanche, à 4 heures et demie, au Collège de la Visitation, sera donnée une représentation théâtrale au profit des pauvres de la Conférence de Saint-Vincent-de-Paul.

M. Poudrier, artiste de la troupe lyrique de Monte Carlo, prêtera son gracieux concours à

cette fête de bienfaisance. Il remplira, dans les *Deux Sourds*, le rôle de Damoiseau, où il a toujours obtenu un légitime succès, et celui de Beaucrou-ton dans *On demande des domestiques*, vaudeville de Chivot et Duru.

OBJETS TROUVÉS. — 1^o Un revolver, trouvé par M. Doda père ; 2^o un étui contenant des instruments de chirurgie, trouvé par M. le Dr Onda ; 3^o un porte-monnaie, trouvé par M^{me} Cremonesi, Jeanne ; 4^o une bague, trouvée par le sergent de ville Saissy ; 5^o une face-à-main, trouvée par M. Crovetto, Albin ; 6^o une ombrelle, trouvée par M. Abbo, Jean, cocher ; 7^o un châle, trouvé par M. Malaussena, employé d'hôtel ; 8^o une broche, trouvée par M. de Rolland, vice-président du Tribunal Supérieur.

On peut réclamer ces objets à la Direction de la police.

Nous avons le regret d'apprendre la mort de M. Marcel Briguiboul, propriétaire à Monaco, domicilié à Castres.

Il s'était rendu à Nîmes où son fils fait ses études de médecine, il a été enlevé presque subitement à la suite d'un refroidissement.

M. Marcel Briguiboul a autrefois remporté comme artiste peintre, de grands succès au Salon de Paris.

Il était le neveu de M. Constans, ancien ministre de l'intérieur, et il avait épousé la fille du célèbre compositeur Arban, bien connu à Monte Carlo.

SOCIÉTÉ DES RÉGATES DE MONACO**RÉGATES INTERNATIONALES**

Première journée. — Dimanche 27 mars 1892, à 11 heures

La première journée des Régates de Monaco a bien réussi, malgré une mer très forte, et l'absence de vent au début, qui a considérablement retardé les voiliers dans leur course.

Comme on le verra, dans les résultats que nous publions à la suite de cet aperçu, les bâtiments engagés étaient nombreux. La canonnière *Achéron* et les torpilleurs français n^{os} 93 et 94 prêtaient par leur présence dans le port, un puissant attrait à cette fête nautique. Les vapeurs le *Commerce II* et *Vent-Debout*, du port de Nice, avaient été engagés par la Société des Régates ; le premier avait à son bord le jury ; le second avait reçu les principaux fonctionnaires de Monaco et les invités.

La Société Philharmonique, placée sous la tribune, à l'Hôtel des Bains, exécutait ses marches et contre-danses les plus joyeuses.

Aujourd'hui doit avoir lieu la course croisière de Monaco à Nice.

Voici le relevé officiel des prix décernés dimanche :

LA VOILE**PRIX INTERNATIONAL COUPE DE LA MÉDITERRANÉE**

DEUXIÈME ÉPREUVE

Yachts au-dessus de 5 tonneaux

6 engagés :

Oretta, au marquis Ridolfi, du port de Livourne.
Valkyrie, à lord Dunraven, du port de Southampton.
Castanet, à M. Cookson, du port de Southampton.
Luciole, à M. Richard (d'Arles).
Miss Mary, à M. Nicolas Artuso, du port de Nice.
Louise, à M. de Millo, du port de Monaco.

1^{er}, *Valkyrie* (10 milles) en 3 h. 38', 25", 400 fr. et une médaille en vermeil — 2^e, *Luciole*, 4 h. 50', 52", 200 fr. et une médaille en argent — 3^e, *Castanet*, une médaille en bronze.

PREMIÈRE SÉRIE (Guidon blanc, étoile rouge)

PRIX DE S. A. S. LE PRINCE ALBERT I^{er}

Yachts au-dessus de 20 tonneaux

3 engagés :

Blue-Rock, à M. Sutcliffe, du port de Southampton.
Valkyrie, *Castanet*.

1^{er}, *Valkyrie*, 1,500 fr. — 2^e, *Castanet*, 1,000 fr.

DEUXIÈME SÉRIE (Guidon rouge, étoile blanche)

PRIX DE S. A. S. LE PRINCE HÉRÉDITAIRE

Yachts au-dessus de 10 tonneaux et n'excédant pas 20 tonneaux

3 engagés :

Luciole, *Miss Mary*, *Louise*.1^{er}, *Luciole*, 1,000 fr. — 2^e, *Louise*, 500 fr.

TROISIÈME SÉRIE (Guidon bleu, étoile blanche)

PRIX DE MONACO

Yachts au-dessus de 5 tonneaux et n'excédant pas 10 tonneaux

4 engagés :

Cinque, à M. Alfred Feraudi, du port de Nice.
Va-Partout, à MM. Garaccio frères, du port de Nice.
Mascotte, à M. Baptiste Guillet, du port de Marseille.
Finette, à M. Auriol, du port de Cotte.

1^{er} *Va-Partout*, 700 fr. — 2^e, *Finette*.

QUATRIÈME SÉRIE (Guidon jaune, étoile bleue)

PRIX DE MONTE CARLO

Yachts au-dessus de 3 tonneaux et n'excédant pas 5 tonneaux

Deux partants :

1^{er} *Lei*, à M. J.-B. Beardo, de Nice, 4 h. 25' 58", 400 fr. — 2^e *Hirondelle*, à M. Arsac, de Marseille.

CINQUIÈME SÉRIE (guidon vert, étoile rouge)

PRIX DE LA COLONIE FRANÇAISE

Yachts au-dessus de 2 tonneaux et n'excédant pas 3 tonneaux

Trois engagés :

1^{er} *Nike*, à M. Bensa, de Nice, 300 fr. — 2^e *Etoile flante*, à MM. Garaccio, de Nice — *Papillon* n'a pas couru.

SIXIÈME SÉRIE (Guidon blanc, encadrement rouge)

PRIX DE LA COLONIE ANGLAISE

Yachts de 1 tonneau et demi et n'excédant pas 2 tonneaux

Deux engagés :

Scintilla, à M. J. Saccone, et *Aïda*, à M. B. Saccone, de Monaco.
 1^{er} *Scintilla*, 250 fr.

La septième série (Prix de la Colonie italienne), yachts au-dessus de 1 tonneau 1/2, a été renvoyée, le parcours n'ayant pu être effectué au coucher du soleil.

HUITIÈME SÉRIE (Guidon rouge et bleu)

PRIX DES MOULINS

Embarcations de plaisance, 4 m. 75 maximum (sans allégeance)

Trois engagés :

1^{er}, *Trois-Frères*, à M. Camia, de Monaco, 100 fr. — 2^e, *Hong-Hoa*, à M. Ramoin, de Nice, 50 fr. — 3^e, *Eclairer*, à M. Bonfiglio, de Menton, 30 fr.

NEUVIÈME SÉRIE (Guidon rouge, encadrement bleu)

PRIX DE LA CONDAMINE

Embarcations de plaisance, voile à tiers (Saint-Pierre)

liberté de focs (5,50 maximum) sans allégeance

Trois engagés :

Antoine et Catherine, à M. Nizzegi, d'Antibes, prix 100 fr. — *Saint-Pierre*, à M. Etienne Gastaldi, de Monaco — *Saint-Paul*, à M. Alban Gastaldi, de Monaco.

L'AVIRONBaleinières de l'*Achéron*, 6 rameurs

1^{er} prix, 100 fr. et médaille bronze à la baleinière, n^o 2, patron Eouzan — 2^e, 50 fr. à la baleinière, n^o 1, patron Cohal.

BATEAUX ARMÉS EN PÊCHE

4 rameurs de pointe, 1 barreur

7 partants :

Madeleine, à M. Jean Jaume, de Beaulieu.
Inflexible, à M. Carbone, de Menton.

Pauline, à M. Victor Bourre, de Villefranche.
Sparago, à M. Pietro Sismondi, de Vintimille.
Paquita, à M. Aicardi, de Menton.
Bienvenue, à M. Otto, de Menton.
La Théotiste, à M. Jacques Jourdan, de Saint-Jean.
1^{re}, Pauline, 70 fr. — **2^e, Madeleine**, 40 fr. — **3^e, Bienvenue**, 30 fr.

EMBARCATIONS DE PLAISANCE

4 rameurs de pointe, 1 barreur (guidon jaune)

8 engagés :

Amour, à M. Silvio Firpo, de Monaco.
La Pauline, à M. Orengo, de Nice.
Saint-Jean, à M. Jean Biancheri, de Menton.
Testard, à M. Santo Ginocchio, de Monaco.
Bichette, à M. Bonfiglio, de Menton.
Saint-Joseph, à M. Emmanuel Coca, de Monaco.
Pauline.
La Théotiste.
1^{er}, La Théotiste, 50 fr. — **2^e, Amour**, 30 fr. — **3^e, Saint-Jean**, 20 fr.

EMBARCATIONS DE COMMERCE (chaloupes)

4 rameurs de pointe, 1 barreur (guidon rouge et blanc)

1^{er}, Henri-Camille, à M. Boero, de Menton, 40 fr. — **2^e, Vengeur**, à M. Aicardi, 30 fr.

VOUYOUS (mousses)

1 rameur (guidon bleu et blanc)

3 partants :

1^{er}, canot de la Luciole, 20 fr. — **2^e, Alice**, à M. Ciaï, de Monaco, 10 fr. — **3^e, Trois-Sœurs**, à M. Imbert, de Monaco.

BATEAUX PLATS (mousses)

1 rameur (guidon jaune et blanc)

1^{er}, Linda, de Monaco, 15 fr. — **2^e, Renard**.

CANOTS BERTON (course d'obstacles)

5 partants : **1^{er} et 2^e prix**, 60 et 30 fr. aux canots du torpilleur 94. — **3^e prix**, canot de l'Achéron.

Miss Helyett

L'opéra comique de M. Boucheron, musique de M. Ed. Audran, joué pour la première fois à Monte Carlo, a obtenu mardi et samedi un franc succès de gaieté. Grâce au talent si original et si vif de M^{me} Biana-Duhamel, les trois actes de cette amusante bouffonnerie ont été enlevés au milieu des éclats de rire des spectateurs.

Nous adresserons aussi nos compliments à M. Dechesne qui s'acquittait avec beaucoup de goût du rôle sympathique de Paul Landrin, ainsi qu'à M. Castelain, un James Ritcher d'un comique du meilleur aloi.

Ce soir et samedi 2 avril, **La Fille de Fançon la Vieillesse**, opéra comique.

M ^{mes} Samé.....	Javotte.
Perretti.....	Hermine.
Bresson.....	Justine.
Hombert.....	Thérèse.
Vasseur.....	Une élégante.
Elva.....	Margot.
MM. Poudrier.....	Bellavoine.
Falchieri.....	Cher de S-Florent
Baron.....	Zéphyrin.
Nénot.....	Jacquot.
Marius.....	Auguste.
Derousseau.....	Grenouillot.
Marcelli.....	Jules.
Hombert.....	Chalumeau.
Bresson.....	Joseph.

Jeudi 31 mars, à 2 heures et demie de l'après-midi, dix-huitième Concert classique de musique ancienne et moderne, sous la direction de M. A. Steck :

- Symphonie Pastorale** (redemandée)... Beethoven.
 A. Impression agréable à l'aspect de la nature.
 B. Scène au bord du ruisseau.
 C. Réunion joyeuse des villageois, Orage, Tempête.
 D. Chant des bergers — Hymne de joie et de reconnaissance après l'orage.
- Ouverture du Roi d'Ys**..... Lalo.
Scène du Moyen Age (1^{re} audition)..... L. Boellmann.
 I. Ronde de nuit.
 II. Veillée.
 III. Tournoi.
- La Danse Macabre**..... Saint-Saëns.
 Le solo de violon par M. CORSANEGO.
- Fragments de Hérodiade**..... Massenet.
 A. Les Gauloises. B. Les Phéniciennes.

Dimanche 3 avril, à 2 heures et demie de l'après-midi, treizième Concert international.

Les mardi, jeudi, vendredi et dimanche, sur la terrasse du Casino, **Théâtre des Pupazzi**, de M. Le mercier de Neuville.

LES LETTRES EXPRESS. — Depuis le 25 mars, le public est admis à confier au service des postes des objets de correspondance à distribuer par express, dès leur arrivée au bureau de destination,

dans la France continentale, dans la Corse et dans les îles du littoral pourvues d'un bureau de poste.

Les objets à distribuer par express doivent acquitter, indépendamment de la taxe postale dont ils sont passibles d'après les tarifs en vigueur, une taxe d'express de 50 cent., si l'objet est distribuable dans une commune, siège de bureau de poste ; de 2 fr., s'il est à destination d'une commune rurale, c'est-à-dire non pourvue d'un bureau de poste.

Cette taxe doit être représentée par des timbres-poste apposés sur la suscription de l'objet qui doit, en outre, être revêtu par les expéditeurs de la mention *par express* ou toute autre analogue.

L'Administration des Postes Françaises, va mettre prochainement en circulation de nouveaux timbres-poste de 0,15 centimes. L'impression en bleu foncé sera faite sur un fond quadrillé de couleur blanche.

TIR AUX PIGEONS DE MONACO

Mercredi 23 mars 1892

Le **Prix de Saint-Laurent** a été gagné par M. Descharmays, premier, battant M. Galfon, second ; la troisième place a été partagée entre MM. le capitaine Harvey et Roberts.

Les autres poules ont été gagnées par ou partagées entre MM. le capitaine Fred, comte Erdody, comte de Sainte-Aldegonde, Paccard et Faure.

Vendredi 25 mars

Le **Prix de Clôture** a été gagné par M. Henry, premier, battant M. Halford, second, M. Roberts, troisième.

Les autres poules ont été gagnées par ou partagées entre MM. Langtrée, Prince Pallfy, Descharmays et prince Lubecki.

Samedi 26 mars

Le **Prix d'Adieu** a été gagné par M. le capitaine Harvey, premier, battant M. Faure, second, et M. le comte Neiva, troisième.

Les autres poules ont été gagnées par ou partagées entre MM. Roberts, Prince Pallfy et comte de Robiano.

Tir au sanglier. — M. le comte Voss, premier, 45 points ; M. le comte Bernstorff, 45 points, deuxième ; M. le comte Strachwitz, troisième, 43 points.

Tir au pistolet. — M. Georges Kohn, premier, 45 points ; M. Cahuzac Delaroche, deuxième, 44 points ; M. Faure, troisième, 41 points.

En rendant compte de ces dernières journées sportives, nous ne saurions trop féliciter M. Blondin du succès toujours croissant du tir aux pigeons qui lui est dû pour une très grande part. Nous nous permettons de lui recommander d'aviser l'année prochaine, à donner satisfaction aux vœux d'un grand nombre de gentlemen en organisant des concours spéciaux auxquels ne seraient pas admis les tireurs ayant remporté antérieurement des prix.

COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER P.-L.-M.

LES NOUVEAUX TARIFS

C'est vendredi 1^{er} avril prochain que vont entrer en vigueur les nouveaux tarifs généraux et spéciaux de grande vitesse sur les lignes de chemins de fer, et qui comportent un notable abaissement du prix de transport des voyageurs et des marchandises.

En ce qui concerne les voyageurs, les nouveaux prix sont ainsi fixés :

Première classe :	0 fr. 112 par kilomètre
Deuxième classe :	0 fr. 0756 —
Troisième classe :	0 fr. 04928 —

Il n'y a donc pour connaître la somme qu'on devra payer pour aller de Monaco à un point quelconque du réseau P.-L.-M., qu'à multiplier l'un des prix ci-dessus par le nombre de kilomètres à parcourir.

Par exemple, la distance de Monaco à Paris étant de 1102 kilomètres on obtient :

Première classe :	1102 × 0 112 =	123 fr. 40
Deuxième classe :	1102 × 0 756 =	83 fr. 30
Troisième classe :	1102 × 0 4928 =	54 fr. 30

Nous donnons ci-après les prix qu'il faudra payer à partir du 1^{er} avril, de Monaco aux villes suivantes :

DIRECTION DE MARSEILLE

	1 ^{re} classe	2 ^e classe	3 ^e classe
Nice.....	1 fr. 80	1 fr. 20	0 fr. 80
Antibes.....	4 fr. 05	2 fr. 70	1 fr. 75
Cannes.....	5 fr. 25	3 fr. 55	2 fr. 30
Saint-Raphaël.....	8 fr. 85	5 fr. 95	3 fr. 90
Toulon.....	19 fr. 40	13 fr. 10	8 fr. 55
Marseille.....	25 fr. 90	18 fr. 15	11 fr. 85

DIRECTION DE VINTIMILLE

	1 ^{re} classe	2 ^e classe	3 ^e classe
Monte Carlo.....	0 fr. 45	0 fr. 30	0 fr. 20
Cabbé-Roquebrune.....	0 fr. 65	0 fr. 45	0 fr. 30
Menton.....	1 fr. 10	0 fr. 75	0 fr. 50

Pour les billets d'aller et retour la rédaction sera de

25 % sur les billets simples de 1^{re} classe et de 20 % sur les billets simples de 2^{me} et de 3^{me} classe.

DIRECTION DE MARSEILLE

(ALLER ET RETOUR)

	1 ^{re} classe	2 ^e classe	3 ^e classe
La Turbie.....	1 fr. »	0 fr. 75	0 fr. 45
Eze.....	1 fr. 20	0 fr. 85	0 fr. 55
Beaulieu.....	1 fr. 50	1 fr. 10	0 fr. 70
Villefranche-s-Mer..	1 fr. 85	1 fr. 35	0 fr. 85
Nice-Riquier.....	2 fr. 20	1 fr. 55	1 fr. 05
Nice.....	2 fr. 70	1 fr. 95	1 fr. 25
Cannes.....	7 fr. 90	5 fr. 70	3 fr. 70
Marseille.....	40 fr. 30	29 fr. 05	18 fr. 90
Lyon-Perrache.....	99 fr. 30	71 fr. 50	46 fr. 60
Paris.....	185 fr. 15	133 fr. 30	86 fr. 90

Les bagages paieront au-dessous de 40 kilos, 5 fr. par 100 kilos pour 100 kilomètres au lieu de 5 fr. 50.

Pour 500 kilomètres, 25 fr. par 100 kilos au lieu de 27 fr. 50.

Au-dessus de 40 kilos, pour 100 kilos et par 100 kilomètres, ils paieront 4 fr. 15 au lieu de 4 fr. 60 et 20 fr. 15 au lieu de 27 fr. 50 pour 500 kilomètres.

La Compagnie des chemins de fer P.-L.-M. vient de publier un nouveau tarif spécial P. V. n° 23 pour le transport des fleurs, plantes et fourrages.

Le comité d'exploitation technique des chemins de fer a, dans sa dernière séance, approuvé un nouveau système de fermeture pour les portières des voitures à voyageurs. La nouvelle serrure est munie d'un bec de cane qui fonctionne automatiquement, comme tous les appareils de ce genre, en tirant ou poussant la portière et d'un verrou de sûreté qu'on peut fermer et ouvrir aussi bien de l'intérieur que de l'extérieur.

Un indicateur fait exactement connaître aux voyageurs l'état de fermeture des portières par les mots « ouverts », « fermé », dont un seul est toujours visible, celui qui exprime la situation.

Le loqueteau, devenu inutile, étant supprimé, les voyageurs pourront ouvrir sans être obligés de baisser la glace et de se pencher dehors pour manœuvrer la poignée extérieure, en se salissant les mains ou les gants.

CHRONIQUE DU LITTORAL

Cannes. — La première journée des régates internationales a été favorisée par une jolie brise du Sud-Est et un bon soleil. A 10 heures 30 est couru le prix de l'Union des Yachts par **Va-Partout**, de 7 tonneaux 40 ; **Mascotte**, de 8 tonneaux ; **Catalan**, de 6 ; **Finette**, de 5 tonneaux 80 ; **Sylvana**, de 5 tonneaux 60 ; **Cingle**, de 5 ; **Musette**, de 5. Voici l'ordre d'arrivée : **1^{er} Catalan** ; **2^e Va-Partout** ; **3^e Cingle** ; **4^e Mascotte**.

A 11 heures 30 a eu lieu la course des yachts du syndicat. Il y a 5 coureurs : **Saint-Martial**, **Aranella**, **Etincelle**, **Væsel**, **Avenir**. Voici leur ordre d'arrivée : **1^{er} Saint-Martial** ; **2^e Aranella**.

Les spectateurs étaient nombreux. Les torpilleurs de haute mer **Audacieux** et **Téméraire**, envoyés par l'amiral commandant l'escadre, ont assisté aux régates.

La deuxième journée a été favorisée également par un temps splendide. Les quatre courses ont été fort intéressantes : **Avenir** a dû renoncer à poursuivre la première course, sa quille ayant été endommagée.

Voici les résultats :

- Première série. — **1^{er}, Luciole** ; **2^e, Cygne**.
 Deuxième série. — **1^{er}, Catalan** ; **2^e, Va-Partout**.
 Troisième série. — **1^{er}, Maia** ; **2^e, Darling**.
 Quatrième série. — **1^{er}, Wosel** ; **2^e, Papillon**.

Nice. — Comme il a été déjà annoncé, une exposition des produits de l'horticulture aura lieu à Nice, place Anglicane, les 7, 8, 9 et 10 avril prochain.

Tous les horticulteurs, amateurs, établissements horticoles et commerçants en résidence dans le département des Alpes-Maritimes ou à Monaco sont invités à y prendre part.

A l'annonce même de cette exposition, de nombreuses demandes d'emplacement se sont produites.

Déjà nous pouvons dire que le terrain de la future exposition sera admirablement aménagé pour y recevoir les produits et les garantir des intempéries.

Une vaste galerie (tribune du comité) bordera à l'Est, au Nord et à l'Ouest, le terrain Baquis, annexe à la place Anglicane. A ses extrémités (Est et Ouest) seront élevés deux pavillons ; au centre, le grand dôme du comité. Les galeries, garnies de gradins, seront reliées par des vélums. L'espace au Sud, qui formera un superbe jardin, est réservé aux massifs ; les mouvements de terre sont déjà terminés.

Tous les travaux d'installation des tribunes seront commencés après la mi-carême, c'est-à-dire le 26 courant.

MM. Besson frères ont bien voulu mettre gracieusement à la disposition du comité les plantes décoratives nécessaires.

La Société des Bains de Mer de Monaco, dont les produits horticoles sont si nombreux et si variés, occupera le pavillon Est de l'exposition.

Menton. — Le duc et la duchesse de Fife, gendre et fille du prince de Galles, sont arrivés à Menton. Egalement descendu ici, jusqu'à la fin de la saison, S. A. R. l'archiduc Reynier d'Autriche.

LETTRES PARISIENNES

(Correspondance particulière du Journal de Monaco)

La Mi-Carême a été fêtée à Paris cette année avec une gaieté exceptionnelle : ce qui est dû en grande partie au temps merveilleux qu'il a fait jeudi dernier. Le ciel était bleu, le soleil resplendissait ; il y avait 17 degrés de chaleur sur les boulevards, noirs de promeneurs, tous en belle humeur. Je n'ai jamais vu la joie populaire aussi vive, aussi amusante ; nous n'assistions plus à la fête traditionnelle des lavoirs et des blanchisseuses, mais à une réjouissance publique en l'honneur du Printemps qui avait de doux sourires pour ses fervents adorateurs. Tout Paris — je ne dis pas « le tout Paris » — tout Paris s'est amusé de midi à trois heures du matin. Le cortège des chars et des landaus où étaient entassés des messieurs et des dames vêtus de riches travestissements, allait de la Madeleine au théâtre du Gymnase. La Reine des blanchisseuses, manteau royal sur les épaules et couronne sur la tête, a salué ses sujets pendant huit grandes heures en prodiguant les sourires. Et ce qui donnait au coup d'œil un aspect féerique, c'était la neige des confetti dans l'air. On en jetait des balcons, des fenêtres, des terrasses des cafés, des trottoirs, de partout, et la brise qui soufflait les maintenait longtemps dans l'air en nuages d'argent. Car les confetti parisiens sont de simples morceaux de papier découpés qui ne font aucun mal lorsqu'on les reçoit et qui brodent de points blancs les toilettes des dames sans les salir. Je ne saurais trop recommander l'usage de ces projectiles anodins qui ont donné un caractère tout particulier à la Mi-Carême de cette année.

Les Chambres avaient suspendu leurs séances contrairement à leur habitude ; les bureaux et la plupart des magasins étaient fermés ; dans les ateliers, on chômait. Le Président de la République, qui avait donné une assez forte somme d'argent aux organisateurs, a assisté au défilé des chars du haut de la terrasse de l'Elysée. Il a été acclamé par la foule, et les cent orchestres qui accompagnaient la cavalcade ont joué la *Marseillaise* et l'*Hymne russe*, à peu près à l'unisson.

Il y avait bien quelques taches au tableau ; on apercevait beaucoup trop de chars de réclame pour des brasseries, des lieux de plaisir, des inventeurs de toutes sortes de poudre de perlinpinpin. Mais quelques-uns étaient de bon goût et très luxueux. En tête, je citerai ceux du Casino de Paris et ceux du Moulin-Rouge.

En dehors du cortège, beaucoup de « déguisés » et des légions de Messieurs qui avaient arboré des faux nez. Les enfants étaient presque tous costumés et se montraient avec un sérieux comique. Il y avait des bals d'enfants à l'Opéra, au Casino de Paris, aux Folies-Bergères, ailleurs encore. Le soir, le bal de l'Opéra a été très animé. On s'arrachait les billets d'une tombola, dont le lot unique était un coupé tout attelé. L'heureux gagnant, de peur d'être porté en triomphe, n'a pas osé se faire connaître séance tenante.

Cette semaine a été également celle où s'est ouvert le Concours hippique, qui coïncide maintenant avec le commencement de la saison mondaine et qui durera jusqu'au dimanche des Rameaux. La Semaine sainte ne viendra pas cette année gêner cette fête sportive. Il y a encore peu de monde, bien qu'il y en ait plus que l'année dernière ; ce n'est qu'au moment où paraîtront ces lignes que les tribunes reprendront l'animation des grands jours et que les toilettes printanières feront leur apparition.

Le Concours hippique de 1892 est plus confortablement installé que celui de 1891, et des félicitations sont adressées de tous côtés au Comité de direction, qui préside le marquis de Mornay. La principale amélioration est la construction, à l'usage des abonnés, d'une galerie semblable à celle des secrétaires qui permettra, les jours de grande affluence, de sortir sans bousculade. C'est une innovation qui avait été très demandée.

Les matinées sont très à la mode ; ce sont, pour ainsi dire, les préfaces des grandes réceptions.

Lady Grey en a donné une fort remarquable dans son élégant pied-à-terre des Champs-Élysées. On y a entendu M^{mes} Melba et Richard, MM. Plançon, Soulacroix et l'éminent violoncelliste Delsart.

Chez la comtesse d'Argy, on a fait également de l'excellente musique, de la prestidigitation, et la petite Gaudy a récité plusieurs monologues avec une rare intelligence. La petite Gaudy est cette artiste précoce qui joue si bien le rôle de Rizzio dans *Par le Glaive*, à la Comédie-Française.

La princesse Gortchakow, de retour de Nice, a rouvert son magnifique hôtel de la rue de Varennes par un raout des plus élégants.

Les réceptions du vendredi de la comtesse Aimery de la Rochefoucauld, interrompues par un deuil de famille, viennent d'être reprises par un raout qui a été très animé et très brillant.

Raout également très brillant chez la vicomtesse de Saint-Georges.

Chez le duc de Massa, soirée musicale avec M^{me} Carbon et le baryton Bouhy.

Comédie chez M^{me} Gossein, où on a fort applaudi une bluette en vers de M. de Téraumont, *L'Amour vainqueur*.

Grand raout chez la marquise de Barbentane, dont le salon est un des plus aristocratiques de Paris.

Chez M. et M^{me} Ocampo, grand succès pour la baronne Scotti, qui a merveilleusement chanté, accompagnée par l'auteur, deux mélodies de M. Hermann Bemberg. M^{lle} de la Peyrière a été très applaudie dans un monologue.

Pourquoi les directeurs de théâtres à spectacles s'obstinent-ils à ne donner que de vieilles pièces ? Y a-t-il donc indigence d'auteurs et d'idées neuves ? Devons-nous perpétuellement mener nos enfants à *Cendrillon*, à *Rothomago*, aux *Pilules du Diable* et autres *Pieds de mouton* ? — La vérité est que les directeurs hésitent à faire faire des décors, des costumes très conteux pour des féeries qui peuvent tomber à plat à la première représentation et qu'ils ne veulent aventurer leur argent que sur des pièces déjà éprouvées. C'est ce que vient de faire le théâtre de la Porte-Saint-Martin, qui a monté avec luxe une vieille pièce, le *Voyage dans la lune*, où il y a de jolie musique d'Offenbach. Bien que M^{lle} Jeanne Granier soit en vedette sur l'affiche, cette vieilleries ne paraît pas destinée à de biens longs jours, et nous ne pouvons qu'être surpris de la confiance qu'a eu la direction de la Porte Saint-Martin dans cette pièce, dont le succès, à l'origine, avait été dû surtout au ballet, aux costumes de Grévin et à la verve de M^{lle} Zulma Bouffar.

DANGEAU.

VARIÉTÉS

LE MASCARET

Demain 30 mars, de 8 à 10 heures du matin, aura lieu le plus grand Mascaret du siècle. Ce sera l'un des phénomènes terrestres les plus imposants que l'homme puisse contempler. De grands désastres sont même à craindre si le vent souffle avec violence.

Comme c'est une question pleine d'actualité, nous avons tenu à offrir à nos lecteurs cette magnifique description du Mascaret, due à la plume si autorisée de l'éminent astronome Camille Flammarion :

La pleine lune brillait, suspendue dans le ciel, comme une sphère éclatante ; son pâle visage semblait regarder la Terre en répandant sur elle une clarté éthérée ; dans le miroir de la Seine indolente ses rayons d'argent glissaient en scintillant sur chaque petite vague. Au bord du fleuve, l'antique et si pittoresque petite ville de Caudebec était endormie, resserrée autour du vieux clocher gothique qui la domine ; on n'entendait que le bruissement, léger comme un souffle, du vent dans les marronniers, les ormes et les tilleuls séculaires qui bordent le fleuve. Enveloppé de calme et de silence, le contemplateur pouvait se croire transporté sur les rives solitaires d'un lac oublié au fond des campagnes.

Ce cours de la Seine, à son embouchure, est peut-être unique au monde par son caractère. C'est une ondulation de serpent, nonchalamment étendu, endormi dans ses plis. De Rouen au Havre, il n'y a, à vol d'oiseau, que soixante-dix kilomètres, tandis que les sinuosités de la Seine en décrivent plus de cent vingt, avec une pente de 5 m. 74 seulement. C'est vraiment un lac, dont les rives vont en s'écartant insensiblement l'une de l'autre, jusqu'au large estuaire de l'embouchure.

Le clair de lune agrandit tout. Les ombres sont plus intenses. Les murs paraissent plus élevés, les arbres plus noirs. Nous suivions en silence les rives du fleuve dont les vagues légères venaient mourir à nos pieds ; les bosquets, les silhouettes des maisons normandes aux balcons échancrés, la flèche de l'église aux noires ogives dessinaient un paysage humain nous rappelant que nous appartenions encore à la terre ; mais nos pensées flottant sur les ondes, bercées entre ciel et terre, descendaient comme en un rêve vers la mer, vers l'horizon vague où le ciel et la terre se confondent.

Toute mystérieuse qu'elle soit, la clarté de la lumière lunaire est encore d'une grande intensité. Un monde éclairé seulement par une lumière égale à celle de notre clair de lune ne serait point un séjour nocturne. Peut-être serait-il plus tempéré, moins rude, moins crû que le nôtre, composé non de durs contrastes, mais de tous et de nuances ; les yeux auraient acquis une faculté de perception plus puissante, l'oreille serait plus délicate et plus sensible, le système nerveux tout entier étant plus impressionnable ; mille nuances indéfinies qui nous échappent formeraient la base de nos impressions, de nos idées, de la double vie, physique et morale, matérielle et intellectuelle, qui constitue l'être humain. Et, qui sait ? les sens qui nous manquent sont-ils nés, peut-être, sur les mondes éclairés par des pâles soleils, — mondes affranchis de ces éléments disparates qui nous plongent tour à tour dans les feux du solstice, dans la neige des hivers, dans l'éblouissant éclat du Soleil, dans la nuit profonde, dans l'orage aux tonnerres retentissants, dans les tempêtes et les inondations, dans les volcans et les tremblements de terre, — mondes affranchis de ces impressions trop brusques, trop grossières, et dans lesquels les premiers organismes vivants ont donné naissance à des êtres délicats et sensibles, de plus en plus perfectionnés.

Si le clair de lune double l'intensité des ombres, le calme de la nuit développe singulièrement aussi la faculté d'entendre. Qui d'entre nous n'a remarqué combien, dans cet universel recueillement des choses, deux êtres rapprochés s'entendent sans se parler, même à voix basse ? Ne semble-t-il pas que, dégagés des bruits et des diversions du jour, les cœurs battent mieux à l'unisson, et qu'une pression de main suffise pour mettre en communication subite et profonde les sources d'électricité nerveuse qui circulent en nous ?

Le Soleil est un astre splendide, la lumière du jour est pénétrante et féconde ; mais les cordes les plus intimes de la lyre humaine vibrent avec plus d'intensité dans les harmonieux silences de la nuit. L'astronome peut regretter que les habitants de Vénus ne connaissent pas la calme et mélancolique beauté des clairs de lune.

Alors on sent mieux l'attraction qui, dans la nature entière, gouverne les mondes et les êtres, les atomes et les âmes. L'espace est une nuit. C'est à travers la nuit que les astres s'attirent, à travers la nuit qu'ils voguent en se cherchant, à travers la nuit qu'ils exercent les uns sur les autres les influences auxquelles leurs destinées sont suspendues.

Il n'y a de jour qu'à la surface des mondes, et seulement dans le voisinage de leur moitié éclairée, l'espace n'est pas visible, il laisse passer la lumière des soleils et reste noir, obscur, transparent, à midi comme à minuit.

La Terre n'a pas d'yeux pour voir Jupiter glisser dans les cieux à 155 millions de lieues d'elle ; pourtant, elle le sent, elle le devine, et lorsqu'il passe, à cette immense distance même, elle subit son attraction et, au lieu de suivre directement l'orbite qu'elle doit décrire autour du Soleil, elle s'écarte, malgré sa masse si énorme, elle s'écarte de sa route et se laisse dévier par lui. — La déviation est de 2 m. 10 pendant cette heure de plus grand rapprochement de Jupiter et de la terre. — L'aiguille aimantée enfermée dans une cave de l'Observatoire ne voit pas le régiment qui passe sur le boulevard voisin ; pourtant, elle est toute troublée, agitée, contrariée de la perturbation apportée par les baïonnettes, et elle oscille sans repos tant que la cause n'a pas disparu. — La foudre ne voit pas la clef portée dans la poche d'un paisible habitant de la maison voisine, tranquillement assis dans son fauteuil ; pourtant, l'orage passe, la foudre éclate et va justement frapper sa victime en lui arrachant ses vêtements. — La mer ne voit pas la Lune planant dans les cieux ; mais elle la sent, ses eaux la cherchent, la désirent, s'élèvent vers elle, et, avec la Lune, la marée formidable fait le tour du monde.

Le spectacle des grandes marées, surtout aux époques où le Soleil et la Lune se réunissent pour appeler les eaux sur un diamètre du globe terrestre, est éminemment propre à nous faire concevoir la grandeur et la puissance de l'attraction. Ainsi, en ce moment, par exemple, la pleine Lune attire les eaux de ce côté-ci du globe et la mer entière est soulevée vers le ciel par la puissance d'une main invisible.

Mais ce n'est pas seulement la mer qui est soulevée, c'est la Terre entière, à ce point qu'en ce moment même de l'autre côté du globe, l'Océan reste au delà de ce déplacement de la Terre vers la Lune et produit précisément chez nos antipodes une marée symétrique de celle-ci. Le Soleil ajoute son influence. L'équilibre est d'une telle délicatesse que les nuances les plus légères en modifient l'harmonie. Loin d'être pesante et grossière, la création est, pour ainsi dire, immatérielle.

Aux époques de MASCARET, c'est-à-dire à chaque marée de pleine Lune et de NOUVELLE LUNE, mais surtout aux jours de grandes marées d'équinoxe, comme celle de demain, le fait si bizarre et si paradoxal de la rétrogradation de la Seine impétueusement poursuivie par les eaux de la mer qui la force à remonter son cours est l'un des plus curieux spectacles qui se puissent voir. Ce grand et étonnant spectacle n'a qu'un tort : c'est d'être aux portes de Paris. C'est si près, que personne ne va le voir et qu'il n'y a pas un Français sur mille qui l'ait contemplé. Si c'était en Suisse, en Italie, sur le Rhin ou sur le Danube, tout le monde y courrait. Mais nous espérons que, cette année, il n'en sera pas de même et que beaucoup de personnes voudront profiter des avantages offerts par la Compagnie de l'Ouest pour effectuer ce voyage peu coûteux, mais si agréable, si instructif, si charmant.

(A suivre)

Camille FLAMMARION.

L'Administrateur-Gérant : F. MARTIN

TRIBUNAL SUPÉRIEUR

AVIS

Par jugement en date de ce jour, 29 mars 1892, le Tribunal Supérieur a déclaré la demoiselle Mélanie CARRIÈRE, tenant la *Brasserie du Kremlin*, demeurant à Monaco, en état de faillite, dont l'ouverture demeure provisoirement fixée audit jour ; il a nommé M. Plantif, juge-commissaire en ladite faillite, et M. Raybaudi, syndic provisoire.

Monaco, le 29 mars 1892.

Pour extrait conforme :
P. le Greffier en Chef,
A. Cioco, C. G.

Etude de M^e Louis VALENTIN, notaire à Monaco
2, rue du Tribunal, 2

**MODIFICATION AUX STATUTS
DE LA SOCIÉTÉ MONÉGASQUE D'ÉLECTRICITÉ**
Augmentation du Capital

I. — D'un acte reçu par M^e Louis-Victor VALENTIN, notaire à Monaco, le premier février mil huit cent quatre-vingt-douze, enregistré.

Il appert ce qui suit :
Les mille actions émises lors de la constitution de la Société ont été entièrement libérées par les souscripteurs au moyen du versement effectué, entre les mains de messieurs Marcuard KRAUSS et C^{ie}, de la somme de cinq cent mille francs, montant intégral du capital primitivement souscrit.

Cependant, la Société ayant à faire face à des besoins nécessités par divers travaux imprévus et devant en outre envisager l'établissement d'un quatrième groupe de machines pour parer aux avaries possibles de l'un des trois autres.

Les actionnaires réunis en assemblée générale extraordinaire, au siège social, à Monaco, rue Imberty, n^o 2, le cinq décembre dernier, ont décidé, sur la proposition du conseil d'administration, de porter le capital social de cinq cent cinquante mille francs à six cent soixante-quinze mille francs, par la création de deux cent cinquante actions nouvelles de cinq cents francs au porteur, entièrement libérées.

En conséquence la modification à apporter aux statuts a été établie de la manière suivante.

L'article sept sera ainsi conçu :
« Le capital social est fixé à six cent soixante-quinze mille francs divisé en mille trois cent cinquante actions de cinq cents francs chacune, portant les numéros un à mille trois cent cinquante.

« En cas de nouvelle augmentation du capital social par voie de création d'actions nouvelles, un droit de priorité et de préférence sera accordé aux actionnaires primitifs au prorata du nombre de leurs actions. »

II. — Cette modification a été approuvée par Ordonnance Souveraine en date du vingt et un mars, présent mois.

III. — Une expédition de l'acte ci-dessus énoncé et une expédition de l'Ordonnance d'approbation ont été déposées au greffe du Tribunal Supérieur de Monaco le vingt-huit mars, présent mois.

Pour extrait : L. VALENTIN,

Etude de M^e Louis VALENTIN, notaire à Monaco
2, rue du Tribunal

**EXTRAIT DES STATUTS
DE LA SOCIÉTÉ DES GLACIÈRES DE MONACO**

I. — Suivant acte passé devant M^e Louis-Victor VALENTIN, notaire à Monaco, le vingt-sept novembre mil huit cent quatre-vingt-onze, enregistré,

Il a été formé une société anonyme ayant pour objet la création et l'exploitation de tous établissements destinés à produire, soit au moyen des procédés E. Fixary, soit au moyen d'autres procédés artificiels, et à vendre de la glace opaque et transparente, des carafes frappées, des sorbets, des glaces, des boissons diverses, ainsi que de l'air froid, et en général toutes opérations se rattachant à celles ci-dessus et destinées à en faciliter l'exécution.

La Société prend le titre de *Société des Glacières de Monaco*.

Elle est constituée pour une durée de cinquante années, qui ont commencé le vingt-deux mars présent mois, jour de la publication de l'Ordonnance Souveraine approuvant ses statuts.

Le siège social est établi à Monaco, chemin du Cap d'Aglio.

Le fonds social est de trois cent mille francs, divisé en six cents actions de cinq cents francs chacune.

Monsieur André Romberg-Nisard, industriel, demeurant à Paris, rue de Tournon, 14, a fait apport à la Société : du privilège qui lui a été accordé par Ordonnance Souveraine, en date du trente et un juillet mil huit cent quatre-vingt-onze, du droit au bail verbal des locaux nécessaires à la création et à l'exploitation de l'établissement de la Société; des études, plans, démarches et travaux divers, faits par lui pour arriver à la constitution de la Société; et des accords préliminaires déjà passés avec diverses personnes et divers maîtres d'hôtel sur le littoral, pour la vente de glace artificielle fabriquée à Monaco.

En représentation de ces apports, il a été attribué à monsieur Romberg-Nisard trois cent trente actions entièrement libérées.
Les deux cent soixante-dix actions de surplus étaient à émettre contre espèces.
La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et sept au plus, nommés par l'assemblée générale des actionnaires. Toutefois le premier conseil d'administration est composé des membres suivants dont la nomination n'est pas soumise à l'appro-

bation d'une assemblée générale, les souscripteurs-fondateurs donnant complète approbation à la liste ci-dessous.

Monsieur Constantin Nicolaïdi, ingénieur, demeurant à Paris, rue de Courcelles, numéro 17.

Monsieur Henri Ochs, rentier, demeurant à Paris, rue de Médecins, numéro 7.

Et monsieur André Romberg-Nisard.

Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour l'administration des biens et affaires de la société; il peut même transiger, compromettre, donner tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut déléguer partie de ses pouvoirs à l'un ou plusieurs de ses membres, à un directeur ou à un agent général pris même en dehors du conseil.

L'assemblée générale annuelle désigne un ou plusieurs commissaires, associés ou non, chargés de faire un rapport à l'assemblée générale de l'année suivante sur la situation de la société et sur les comptes présentés par le conseil d'administration.

Pour le premier exercice des opérations de la Société, les Commissaires de surveillance seront messieurs Paul Chagot, ingénieur, et Maurice Romberg-Nisard, industriel, acceptés par les souscripteurs fondateurs de la Société.

Il est formé un fond de réserve de un vingtième des bénéfices bruts annuels.

II. — Suivant autre acte reçu par ledit M^e Valentin, notaire, le vingt-sept novembre mil huit cent quatre-vingt-onze, enregistré, les fondateurs de ladite Société anonyme ont déclaré que les deux cent soixante-dix actions qui étaient à émettre contre espèces, avaient été intégralement souscrites, et que le premier versement de cent vingt-cinq francs par action a été effectué sur chacune des actions souscrites.

III. — Les statuts de la Société en question ont été approuvés par Ordonnance Souveraine en date du vingt et un mars mil huit cent quatre-vingt-douze.

IV. — Une expédition des statuts, une expédition de l'acte de déclaration de souscription et de versement, et une expédition de l'Ordonnance d'approbation, ont été déposées au greffe du Tribunal Supérieur de Monaco, le vingt-trois mars présent mois.

Pour extrait publié en conformité de l'article 49 du Code de commerce :

L. VALENTIN.

AVIS

Messieurs les Actionnaires de la Société des Glacières de Monaco, société anonyme au capital de 300,000 francs, sont convoqués en assemblée constitutive pour le lundi quatre avril mil huit cent quatre-vingt-douze, à deux heures de relevée, au siège social, chemin du Cap d'Aglio, à Monaco.

Ordre du jour :

Délibération à prendre relativement au fonctionnement de la Société;
Vote des allocations aux Administrateurs et Commissaires;
Objets divers.

Pour les fondateurs :

A. ROMBERG-NISARD.

Etude de M^e L. VALENTIN, notaire et défenseur
sise à Monaco, rue du Tribunal n^o 2

VENTE DE BIEN DE MINEUR

A VENDRE EN UN SEUL LOT

Le vingt-deux avril mil huit cent quatre-vingt-douze, à neuf heures et demie du matin, devant monsieur le Chevalier DE LATRE, Président du Tribunal Supérieur de Monaco, délégué à cet effet, dans la salle des audiences dudit Tribunal, séant au Palais de Justice.

L'immeuble ci-après désigné, appartenant à Antoine-Jean-Favinien MARSAN, enfant mineur de Jean-Baptiste MARSAN et de Joséphine UGHETTO, ses père et mère décédés ;

Sur la poursuite du sieur Antoine UGHETTO, docteur en médecine, demeurant à Vintimille (Italie), son aïeul et tuteur légal, ayant M^e Valentin pour défenseur, en l'étude duquel il a élu domicile.

En présence du sieur Honoré BELLANDO, membre de la Commission Communale, demeurant aussi à Monaco, subrogé tuteur dudit mineur.

DÉSIGNATION :

UNE PARCELLE DE TERRAIN
située à Monaco, au quartier de la Rousse, de la contenance de deux cent six mètres carrés, bordant la route de Monaco à Menton et confrontant : au sud-est, ladite route de Monaco à Menton; au nord-ouest, le surplus de la propriété du vendeur; au nord-est, la propriété Touzet et au sud-ouest, celle du sieur Jean MARSAN, frère dudit vendeur.

La vente de cet immeuble a été autorisée par jugement du Tribunal Supérieur de Monaco, en date du huit janvier dernier, qui a homologué une délibération du conseil de famille dudit mineur, tenue le vingt et un septembre précédent, sous la présidence de M. le Juge de Paix de cette ville; l'un et l'autre dûment enregistrés.

Le cahier des charges, dressé pour parvenir à cette vente, a été déposé au Greffe dudit Tribunal Supérieur, le dix-huit mars courant.

La mise à prix a été fixée par M. l'Avocat Général à trente francs le mètre carré, soit à la somme totale de six mille cent quatre-vingts francs, ci. . . . **6,180 fr.**

M^e VALENTIN, défenseur poursuivant, donnera tous les renseignements nécessaires.

Fait et rédigé par moi, défenseur soussigné, à Monaco, le vingt-trois mars mil huit cent quatre-vingt-douze.

Signé : L. VALENTIN.

Enregistré à Monaco, le vingt-trois mars mil huit cent quatre-vingt-douze, folio 92 verso, case 5.
Reçu un franc.

Signé : BERTONI.

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

Arrivées du 21 au 27 mars 1892

MENTON,	yacht à vap., <i>Ituna</i> , angl., c. Phillips,	passag.
ID.	yacht à vap., <i>Vanadis</i> , angl., c. Lay,	id.
ID.	yacht à voiles, <i>Rolla</i> , fr., c. Giraud,	id.
CANNES,	b. <i>Marceau</i> , fr., c. Martel,	sable.
ID.	b. <i>Louise-Auguste</i> , fr., c. Bellone,	id.
SAINT-TROPEZ,	b. <i>Saint-Louis</i> , fr., c. Bluat,	id.

Départs du 21 au 27 mars

NICE,	yacht à vap., <i>Ituna</i> , angl., c. Phillips,	passag.
ID.	yacht à vap., <i>Vanadis</i> , angl., c. Lay,	id.
ID.	yacht à voiles, <i>Rolla</i> , fr., c. Giraud,	id.
SAINT-TROPEZ,	b. <i>Marceau</i> , fr., c. Martel,	sur lest.
ID.	b. <i>Louise-Auguste</i> , fr., c. Bellone,	id.
ID.	b. <i>Saint-Louis</i> , fr., c. Bluat,	id.
ID.	b. <i>Vengeur</i> , fr., c. Dalest,	id.

BAZAR

MAISON MODÈLE

V^o DAVOIGNEAU

Avenue de la Costa, Monte Carlo

Articles de Paris — Souvenirs du pays — Papeterie — Photographies — Parfumeries — Eventails — Parapluies — Ombrelles — Cannes — Articles de jeux — Jouets — Lingerie — Gants — Bijouterie.

MAGASIN SPECIAL D'ARTICLES DE VOYAGE

Prix très modérés

ON PARLE TOUTES LES LANGUES

HOUSE AGENT

Agence de Location (Villas)

VENTE DE TERRAINS DANS DE BONNES CONDITIONS

S'adresser à M. F. GINDRE, avenue de la Gare

MONACO-CONDAMINE

Imprimerie de Monaco — 1892

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE (Hauteur de l'Observatoire : 65 mètres)

Mars	PRESSIONS BAROMÉTRIQUES					TEMPÉRATURE DE L'AIR					Humidité relative moyenne	VENTS	ÉTAT DU CIEL						
	réduites à 0 de température et au niveau de la mer					(Le thermomètre est exposé au nord)													
	9 h. mat.	midi	3 h. soir	6 h. soir	9 h. soir	9 h. mat.	midi	3 h. soir	6 h. soir	9 h. soir									
22	769.3	769.	768.4	767.8	767.9	13.0	14.0	14.8	13.4	11.2	68	O S O léger	Beau						
23	66.2	66.1	65.3	64.0	64.2	12.0	14.4	14.6	13.0	12.4	74	Calme, S O modéré	id.						
24	64.3	64.5	64.2	64.4	64.3	12.2	15.2	15.4	14.0	12.4	78	Calme E	Couvert, nuageux						
25	64.5	64.6	64.0	62.5	62.7	13.4	14.4	15.0	14.6	13.5	65	E fort	Nuageux, nuit pluie						
26	61.2	61.0	60.7	60.4	60.5	12.3	14.5	14.5	14.1	13.8	74	E	Nuageux						
27	60.8	61.0	60.0	59.2	58.9	14.0	14.2	14.6	15.3	15.0	79	Calme, N E léger, fort	Couvert, pluie						
28	55.3	55.6	55.0	54.3	54.0	16.8	17.5	17.6	16.2	16.4	63	N E très fort	Nuageux, nuit pluie						
DATES											22	23	24	25	26	27	28		
TEMPÉRATURES EXTRÊMES											Maxima	15.0	14.8	15.5	15.3	15.0	15.0	17.8	
											Minima	9.0	8.7	9.3	9.0	8.8	9.0	10.5	

Pluie tombée : 18^{mm}